

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Convoqué le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16 novembre, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian POUSSET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2020-39 POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux de voirie – demande de subvention : Monsieur PRÉVOST, Adjoint, présente un devis concernant des travaux de réfection et de reprise des poutres de rive rue de Mocquesouris et rue du Château d'eau.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 57 460 euros H.T. soit 68 952 euros T.T.C.
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à le signer et à déposer un dossier de demande de subvention au Département au titre du Volet 3 de la politique de Mobilisation du Département en faveur des territoires.
- Travaux station d'épuration du Héron : Les travaux de démolition ont été réalisés par la société TDR pour un montant de 4 440 euros TTC.
Les gravas ayant été enlevés par Monsieur POUSSET, la société TDR a nivelé le terrain pour le même montant.
- Trottoirs rue de Mocquesouris : travaux réalisés par la société TDR pour un montant de 5 004 euros TTC. Les travaux ont été repris par deux fois (bordures ébréchées et défaut d'alignement).
- Puisard à Hotton : le regard étant régulièrement bouché, son nettoyage a été effectué par la société Véolia pour éviter d'éventuelles inondations chez Monsieur GUISET.
- ÉGLISE Saint Quentin : comme convenu lors de la réception des travaux, le gazon a été partiellement refait par les agents communaux, le restant sera fait au printemps.
Suite au dégât des eaux du toit de l'église, la société ROC interviendra semaine 48 pour refaire le plafond intérieur et procéder les finitions des travaux intérieurs.
- Les fuites d'eau de Vilcéry et de Fontaines ont été réparées rapidement par Monsieur ODEMARD, plombier à Huisseau-sur-Mauves.
- Vestiaires du terrain de foot : Suite à la montée en ligue Régionale, un maître d'œuvre a été contacté pour un éventuel agrandissement des vestiaires. Le montant du devis de réalisation de l'étude est de 800 € HT. Le Conseil accepte ce devis et donne pouvoir au Maire de le signer.
- Matériel : des réparations sont nécessaires sur le broyeur communal pour un montant de 917 € H.T. Des devis vont être demandés pour l'achat d'un broyeur neuf.
- Logements communaux : la commission des travaux se réunira cet hiver pour réaliser un audit des logements.

2020-40 BORNAGE RUE DES PENSÉES

Suite à une demande d'échange de terrains rue des Pensées, le Conseil approuve la transaction suivante : la commune cède 212 m² en terrain constructible soit 2 120 euros en échange d'un terrain de 1 043 m² en terrain non constructible soit 1043 euros. Le demandeur est donc redevable envers la commune de Baccon d'une soulte de 1 077 euros.

Le terrain cédé à la commune devra être remis en état par le demandeur.

Tous les frais de l'opération sont à la charge du demandeur.

2020-41 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En accord avec les Présidents d'associations et compte tenu des frais occasionnés à la commune par la crise sanitaire, le montant versé sera de :

- Joie de vivre : 165 euros
- FNACA : 45 euros
- Souvenir Français : 45 euros
- ASBH : 600 euros
- APE : 95 euros

2020-42 DISSOLUTION ASSOCIATION BACCON INFORMATIQUE

L'association a été dissoute au 31 octobre 2020. A ce jour, le solde du compte est de 760 euros mais est en attente d'autres prélèvements. Le montant restant sera transféré à la commune à destination de la coopérative scolaire de Baccon.

2020-43 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens.

La loi A.L.U.R. (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 dispose que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas opter à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de s'opposer à ce transfert de droit de compétence, et de travailler sur la mise en œuvre d'une stratégie communautaire en matière d'aménagement et d'urbanisme, afin de tendre à terme vers la mise en place d'un P.L.U.I.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Ne pas opter, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) et par conséquent, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;
- Travailler sur la mise en œuvre d'une stratégie communautaire en matière d'aménagement et d'urbanisme, afin de tendre à terme vers la mise en place d'un P.L.U.I.

2020-44 CONDITIONS LOCATION 1000 CAFÉS

Afin d'aider au démarrage de l'activité, il est proposé pour la première année une franchise de loyer sur le loyer principal, les charges et taxes resteront dues, un demi loyer la seconde année (soit 250,00 €) et le loyer complet par la suite (500,00 €).

Le loyer du logement à côté du commerce, s'il est occupé par le gérant, sera par contre au prix normal soit 469,07 € charges comprises au premier juillet 2020.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2020-45 1000 CAFÉS

Un couple de Cléry Saint André a été retenu. Ils suivront une formation proposée par 1000 cafés en fin d'année. La commune prendrait à sa charge l'achat et l'installation d'un bar.

2020-46 BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le Conseil s'est fortement interrogé quant à l'autorisation de brûler des déchets verts à des périodes bien déterminées. Nous ne pouvons aller à l'encontre de l'arrêté préfectoral qui interdit le brûlage toute l'année.

2020-47 COMMISSIONS CCTVL

La communauté de commune a créé 12 commissions ouvertes aux 25 conseils municipaux. Seuls un titulaire et un suppléant par commune peuvent y siéger.

- *Sport, Vie Associative* :
Titulaire : François MOREAU, suppléant : Bruno BOURGEOIS
- *Enfance, Jeunesse, Scolaire* :
Titulaire : Anita BENIER, suppléant : Joffrey BARALLE
- *Travaux, Voirie, Bâtiments* :
Titulaire : Antoine PREVOST, suppléant : Eric LANGE
- *Aménagement du Territoire, Urbanisme* :
Titulaire : Régis VRAIN, suppléant : Anita BENIER
- *Santé, Social* :
Titulaire : Céline CHAUVET, suppléant : Anita BENIER
- *Tourisme, Communication* :
Titulaire : Nicolas d'ABOVILLE, suppléant : Anita BENIER
- *Collecte, traitement des déchets* :
Titulaire : Anita BENIER, suppléant : Antoine PRÉVOST
- *Environnement, Assainissement* :
Titulaire : Anita BENEIR, Suppléant : Régis VRAIN
- *Finances* :
Titulaire : Régis VRAIN, Suppléant : Bruno BOURGEOIS
- *Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture* :
Titulaire : Antoine PRÉVOST, suppléant : Christian POUSSET
- *Culture, Lecture publique* :
Titulaire : Charles MALAUZAT, suppléant : Anita BENIER
- *GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)* :
Titulaire : Anita BENIER, Suppléant : Nicolas d'ABOVILLE

Les élus ayant participé aux premières commissions en ont fait le retour plutôt positif quant à leur participation.

2020-48 LOTISSEMENT CLOS DU BOURG

Le calendrier des travaux est respecté malgré la situation sanitaire, ils sont momentanément ralentis en attente du câblage par la société Orange.

Deux lots sont déjà réservés, les demandes de renseignements augmentent depuis le début des travaux.

2020-49 QUESTIONS DIVERSES

- Le repas de Printemps ayant été annulé pour raison sanitaire, des colis vont être distribués à tous nos aînés de 70 ans et plus. 40 colis pour les couples au prix de 30 euros et 22 colis pour les personnes seules d'un montant de 20 euros, coût total 1 640 euros. Les colis seront distribués par les conseillers avant Noël.

- Eglise : certaines subventions concernant les travaux de réhabilitation ont été perçues (Département et Fondation du Patrimoine) il nous reste à recevoir le solde de la DETR 70 % du montant attribué.
Depuis les travaux, l'horloge de l'église ne fonctionne plus, rendez-vous est pris avec l'entreprise Bodet (Maine et Loire) pour la réparer ou l'électrifier.
- L'Association Familles Rurales a élu un nouveau bureau (10 membres) dont la Présidente est Madame Stéphanie PORTEMER.
- Les décorations de Noël seront installées par nos agent le 1^{er} décembre 2020 et retirées le 11 janvier 2021.
- Madame le Maire a participé à une réunion organisée par la Gendarmerie, il n'y a pas d'évolution concernant la délinquance sur le territoire.
- Le recensement agricole sera effectué sur la commune, les personnes concernées seront directement contactées.
- Un jeune étudiant de la commune en section STI2D doit réaliser pour son oral de BAC un projet consistant à faire une analyse d'un bâtiment dans le cadre du développement durable. Le bâtiment choisi serait le local commercial. Le Conseil donne son accord pour cette belle initiative.
- En raison de la situation sanitaire la cérémonie des vœux de la municipalité n'aura pas lieu, une carte de vœux sera distribuée aux administrés.
- L'association Baccon Patrimoine demande la pose d'une alarme dans le local de la salle de l'écu. Elle se propose de participer aux frais. Madame le maire demande à Monsieur LANGÉ de se charger des devis.
- Madame le Maire fait le compte rendu de la visite de notre Députée Madame Caroline JANVIER le 21 septembre.
- Une demande concernant l'entretien des chemins communaux a été formulée. En cette période de confinement nos habitants aiment à se promener dans les chemins.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

Mme Agnès DESCAUSE

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN